



République et canton de Genève
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Direction générale
des transports

PLAN DES SECTEURS DE STATIONNEMENT

Visés à l'article 7A du Règlement d'exécution
de la loi d'application de la législation fédérale
sur la circulation routière H 1 05.01

Adopté par le Conseil d'Etat le 07.06.2017

